



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE
288250 - 288500 Eaux de chaux

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Eau de Chaux solution saturée

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRE EDUCATION

2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP 80609
03 87 95 14 77

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons

Tél. 03 83 32 36 36

2. Composition/Information des composants

Calcium Hydroxyde naturel, poudre 0,5 %

CAS [1305 -62-0] Formule: $\text{Ca}(\text{OH})_2$ M.=74,09

EINECS 215 -137-3

R:38

Irritant pour la peau.

3. Identification des dangers

Préparations sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Aller à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en métal léger.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Porter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Inodore.

Densité(20/4) : 1,005

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Acides. H₂S. Métaux légers.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par contact oculaire: Peut provoquer: Irritations. Il ne faut pas écarter: troubles de la vision.

En contact avec la peau: Irritations.

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux.

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC 50(mg/l) : _____

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = _____

Risque pour le milieu terrestre = _____

12.2.3 - Observations: Données écotoxiques non disponibles.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation biotique selon pH: _____

12.3.4 - Observations: _____

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: _____

12.4.2 - Bioaccumulation: Risque = _____

12.4.3 - Observations: _____

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

15. Information réglementaire

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.